

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

SECRET N° 77/05 /MJT.DGT.DCGPCE.41/13 du 6/1/77

Portant intégration et nomination de Monsieur MILANDOU Gabriel dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

/ISAS :

- (/u la Constitution du 24 Juin 1973;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et la révocation des fonctionnaires des catégories A ;
(/u le décret n° 63/81/FP.BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.67 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant les dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u l'Acte 44/EMSR du 12.12.75 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 75/541 du 18.12.75 fixant la composition du Conseil des Ministres;
(/u le Protocole d'Accord signé le 5.8.1970 entre la République Populaire du Congo et l'URSS ;
(/u la lettre n° 2382/MES/CA/DO/C2 du 20.8.76 du Directeur de l'Orientation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Chargé de la Culture et des Arts transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;
(/u le le décret n° 67-304/MT.DGT. du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 ET 21 du décret n° 64-165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions combinées du décret n° 67-304/FP du 30.9.67 du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur MILANOU Gabriel, né le 27.6/47 à Fort-Archambault (Tohad), titulaire du Diplôme d'Anglais et Russe délivré par l'Institut Pédagogique de langues Etrangères de Diatigorts (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.-

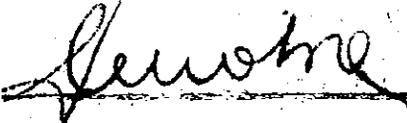
ARTICLE 2°:- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.-

ARTICLE 3°:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

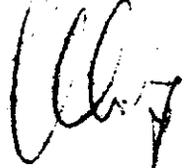
Brazzaville, le 6 Janvier 1977

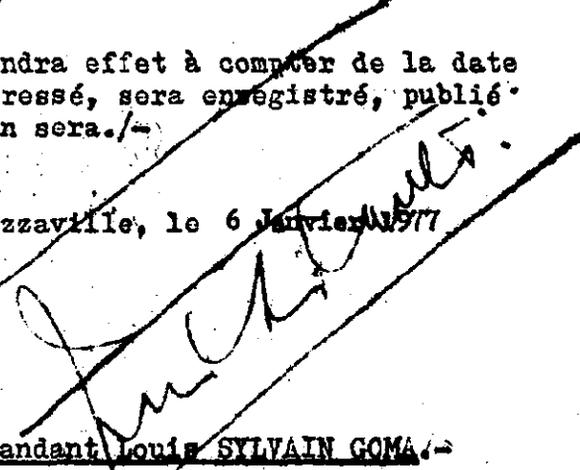
Par Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Président du Conseil
des Ministres,

Le Ministre de l'Enseignement
Primaire et Secondaire,

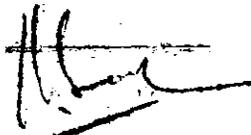

Francois OKOBO.-

Le Ministre de la Justice
et du Travail,


Pierre NGAKA.-


Commandant Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Alphonse POATY.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.	1
DGT.DCGPCE.	5
D. F.	5
BST.DGT.	1
C. F.	1
DAAF/MEPS	2
	1
MEPS	2
DOSSIER	3
SGCM/BC	1
INTERESSE	1